



## Axa-winterthur & mutuelles de france ne prennent pas en charge

Par **cactus74**, le **28/03/2011** à **10:07**

Bonjour,

J'ai de gros problèmes avec des assurances, et qui plus est, avec une assurance Suisse (donc hors CEE) et une assurance Française (Mutuelle).

- Suite à un accident de vélo (chute seul sans tiers), je sollicite votre aide et vos conseils sur un litige qui me met en confrontation avec deux assurances de santé dont chacune est censée me couvrir pour mes soins selon l'origine de la pathologie, mais aucune ne veut accepter de la prendre en charge !

Résumé du litige :

Il porte sur le refus de prise en charge des mes soins de santé par 2 assurances (Accident en début 2010) ;

- L'une est une assurance Accident Suisse (Axa-Winterthur) sachant que je travail en suisse (LAA),
- L'autre est mon assurance maladie Française (Mutuelles de France) qui est une assurance frontalière.

En début d'année 2011, l'assurance Accident qui m'avais jusqu'alors prise en charge au titre de l'accident à subitement décidé de me faire passer une expertise médicale par un expert désigné par eux, et, suite à celle-ci, m'ont signifié que mes soins ne relevaient plus de l'accident au delà des 2 premiers mois et cela de manière rétroactive !

Considérant qu'ils avaient un jugement erroné, et nous appuyant sur le jugement des deux médecins spécialistes qui m'ont soigné, nous leur avons transmis des certificats médicaux en

ce sens à Axa ainsi qu'à la mutuelle.

A ce jour :

- L'assurance accident (Axa-Winterthur) reste sur son refus et n'a aucunement considéré les certificats médicaux en nous le signifiant par courrier R+AR.

Elle vas même jusqu'à donner un effet rétroactif pour une prise en charge se limitant aux 2 premiers mois.

Axa nous à maintenant envoyé un courrier de DÉCISION, en nous signifiant qu'elle sera définitive sans un refus "argumenté" sous 1 mois (Ce que nous avons fait en R+AR, sans réponse à ce jour).

- L'assurance maladie (Mutuelles de France), eux ont bien pris en compte les certificats et occultent l'avis de l'expert d'Axa-Winterthur, en nous refusant aussi la prise en charge !

En plus de cela, ayant déjà remboursé quelques frais (à tord celons eux) avant qu'ils ne se ravisent, ils nous réclament de leur produire une reconnaissance de dette.

Nous avons pris contact avec leur service de médiation, mais il ne font rien et ne nous proposent rien...

Le plus comique, c'est qu'en plus de refuser la prise en charge ils se refusent également à me le signifier par écrit (ils ne remboursent plus rien, est c'est tout) !

...Plus de place (2500 car)

Par **cactus74**, le **28/03/2011** à **10:11**

... Suite

- Par contre, et malgré toutes nos démarches en ce sens, les deux assurances n'ont à ma connaissance jamais fait de démarches en vue d'une conciliation entre elles et restent sur leur position l'une et l'autre, sans même nous proposer d'alternative... DÉSOLANT !

Je me retrouve donc sans prise en charge de mes soins (Passé Présent & avenir) avec deux assurances, sachant que cela comporte des frais de Kiné, de chirurgie et de médicaments... et que ce n'est pas encore guéri !

Voilà...

Que faire, quel sont nos droit face à cette situation !

Merci par avance pour vos conseils

Cactus74